

COMMUNE DE
VESANCY

01170



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vesancy ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Préambule

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

I - La section de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	318 770,00	Produits des services et du domaine	194 900,00
Charges de personnel	291 000,00	Impôts et taxes	290 000,00
Autres charges de gestion	55 605,00	Dotations et participations	195 000,00
Atténuation de produits	65 000,00	Autres produits de gestion courante	12 900,00
		Produits exceptionnels	1 200,57
Dotation aux amortissements	2 000,00	Résultat de fonctionnement reporté	38 374,43
TOTAL	732 375,00	TOTAL	732 375,00

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 732 375,00 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieur (entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, Portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte de l'embauche du nouvel agent technique au ménage et du poste d'accueil e doublon pendant 2 mois (départ retraite)
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.
- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles et les fermages.

II - La section d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	1 399 793,00	Apports, dotations et réserves	206 000,09
11. Logiciel	5 000	Subventions d'investissement :	
12. Bois	6 000	12. Bois	
13. Ecole	1 055 000	13. Ecole	
14. Bâtiments divers	53 793	15. Voirie – réseaux	
15. Voirie - réseaux	230 000	18. Château	
18. Château	50 000		
Non individualisée	80 000		
Emprunts et dettes assimilées	3 000		
TOTAL	1 482 793,00	TOTAL	206 000,00
		Amortissement des immobilisations	2 000,00
		Solde section d'investissement 2024	198 926 ,10
		Résultat reporté	1 075 866,81
TOTAL	1 482 793,00	TOTAL	1 482 793,00

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report du résultat d'investissement de 2024 : 198 926,10 + le résultat reporté 1 075 866 ,81 = 1 274 792,91 € ;
- Le FCTVA sur les dépenses 2023 : 6 021,51 €.
- Le report de la section fonctionnement : 200 000 € ;

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement intègrent :

- La restitution de la caution à M. Johann DE ANTONI (appartement de fonction).
- Matériel informatique pour l'école + Matériel répondant au besoin de la hausse des effectifs
- Des Frais d'études et construction pour le projet école ainsi que pour les différents projets aménagement
- Une provision à la section voirie pour le changement de divers matériels (balayeuse, et broyeur)
- Projet de mise en LED de l'éclairage public
- Différents matériels comme aspirateurs, portants vêtements, balançoire (suite au contrôle obligatoire des équipements)

L'assemblée est invitée à délibérer sur le budget 2025 présenté.